



Refus du père que je parte habiter dans le sud avec ma fille.

Par **Crabou**, le **22/03/2011** à **10:55**

Bonjour,

Je suis actuellement mère célibataire d'une petite fille de 2 ans. Le père ne participe financièrement à son éducation depuis pratiquement 5 mois; aucun jugement par ailleurs étant encore fait.

Lorsque nous étions ensemble, nous avons pour projet de déménager dans le sud, étant en attente d'une mutation sur Montpellier. Or il veut me contraindre rester en Lorraine, prétextant un soudain intérêt pour son enfant. Mais je n'ai aucune attache dans cette région, et aimerai me rapprocher de ma famille habitant dans le Vaucluse.

Peut-il me contraindre à annuler ma demande de mutation et à rester en Lorraine? D'avance merci.

Par **amajuris**, le **22/03/2011** à **11:37**

bjr,

le père de votre enfant a bien l'autorité parentale ?

cdt

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **11:48**

Crabou a écrit qu'il n'y avait pas eu de jugement.

Le père a-t-il reconnu l'enfant ? Si ce n'est pas le cas, il n'a aucun droit sur lui.

S'il l'a reconnu, faites rapidement une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Le JAF statuera sur un droit de visite et d'hébergement et sur le montant d'une pension alimentaire.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Par **Crabou**, le **22/03/2011 à 15:37**

Oui, il l'a reconnu.

Un jugement va être demandé. Mais même avec des droits de visite ne risque-t-on pas de m'interdire de déménager dans le sud?

Par **Marion2**, le **22/03/2011 à 18:36**

Il n'a pas le droit de vous interdire de déménager dans le Sud.

Faites très rapidement une requête au JAF.

En plus, il ne vous verse même pas une pension alimentaire...

Le JAF statuera sur le montant d'une PA.

Vous pouvez même déposer contre lui une plainte pour abandon de famille (non versement de PA)

Par **mimi493**, le **22/03/2011 à 20:23**

La question est de se demander, si c'est à elle de requérir le jaf.

Elle part, elle donne son adresse et le laisse saisir le jaf, s'il veut

Par **Marion2**, le **22/03/2011 à 21:26**

Oui, ce serait aussi bien.